Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1942)

Heft: 6

Artikel: Anerkennungsurkunde für Plakate = Concours des meilleures affiches de l'année

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-626151

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

groupe et 30 toiles ou sculptures au deuxième groupe). En raison du grand nombre des envois, le jury dut procéder à une sélection assez sévère et ne put accepter que $^1/_5$ environ des œuvres envoyées. Au deuxième groupe, sur 3359 œuvres annoncées, 626 seulement furent exposées.

Le public a acheté des œuvres pour fr. 41.488.

b) Bourse d'études. — En février 1941, sur la proposition de la commission, nous avons alloué 10 bourses et 10 prix d'encouragement pour un montant total de fr. 21.500.

c) Achats et commandes d'œuvres d'art. — A chacune de ses séances, la commission a été saisie d'un certain nombre de propositions d'achats ou de commandes pour venir en aide à des artistes dans le besoin. A la fin de l'année, nous avons réparti entre les différents musées la majeure partie des achats faits aux deux grandes sociétés d'artistes en 1940 et à la Nationale en 1941. En vue de la décoration de bureaux de l'administration fédérale, nous avons commandé à dix artistes connus des paysages de dimension moyenne à fr. 900 par tableau.

d) Concours divers pour la décoration de bâtiments publics. — En 1941 le département de l'intérieur a prévu de nouveau plusieurs concours importants de décoration de bâtiments publics, au titre des fonds de chômage. Tous ces concours ont été jugés au cours de l'année. Les principaux concours ouverts avec la collaboration de la direction des constructions fédérales furent :

celui du bâtiment du service topographique fédéral à Wabern,
celui du bâtiment de la direction des postes et télégraphes à la Hodlerstrasse à Berne,
ceux des casernes de Bière, Payerne, Dübendorf et Emmen, qui ont fait travailler un grand nombre d'artistes des différentes parties de la Suisse.

Les concours antérieurs en suspens, pour l'université de Bâle et la salle des mariages du Palazzo Civico de Lugano, ont abouti également. D'autre part, le département de l'intérieur a subventionné un certain nombre d'œuvres organisées par des cantons ou des municipalités, notamment à Saint-Gall et à Schaffhouse et a soutenu par une contribution importante l'œuvre entreprise par la ville de Zurich pour des achats de Noël aux artistes. Nous avons édicté par circulaires des prescriptions uniformes réglant notre participation aux concours entrepris par des autorités cantonales ou municipales. Le département de l'intérieur s'est associé aussi à l'organisation de deux concours spéciaux : concours de dessins de presse à l'occasion des fêtes de Schwyz et concours ouvert par la banque nationale pour un nouveau billet de banque.

2. Fondation Gleyre. — La commission administrative de la fondation a eu deux séances au cours de l'année 1941, soit le 12 mars à Genève et le 25 octobre à Fribourg. Elle a eu à s'occuper de 35 cas environ et a alloué pour fr. 35.000 de subventions. Les œuvres dont on lui a demandé de faciliter l'exécution relèvent du vitrail, de la décoration murale, de la statuaire, du bas-relief, de la gravure ou de la mosaïque. Il y a lieu de mentionner en particulier la décoration de deux églises de Genève, un des vitraux de Cingria destinés à l'aula de l'université de cette ville, les vitraux de Castella de l'église de Saint-Pierre à Fribourg, une statue de Schlageter pour un parc de la ville de Lausanne, une statue de Weber destinée au palais Eynard rénové, à Genève, la décoration murale d'une salle de paroisse de Bienne, par le peintre Clénin, et l'achat de gravures sur bois de Haas-Triverio.

3. Fondation Gottfried Keller. — Les collections de la fondation se sont enrichies des œuvres ci-après :

Une chaire en bois sculpté, de 1634, provenant de l'église du couvent de S. Vittore, à Poschiavo, ornée de figures représentant le prince des apôtres, les patrons de l'Église et les pères de l'Église. Cette chaire a été installée provisoirement dans l'église S. Maria, à Poschiavo.

J. E. Liotard, portrait de Mme Sarasin-Liotard, pastel, déposé au musée d'art et d'histoire de Genève.

Albert Welti, portrait de l'artiste, daté 1891, déposé au Kunsthaus de Zurich.

Jean Morax, « Hameau dans la Brie », paysage à l'huile. N'a pas encore été attribué.

P. E. Vibert, « Éclaircie », paysage à l'huile. N'a pas encore été attribué.

Otto Staiger, Birsfelden.

B. Dünker, « Ansicht von Schloss Holligen bei Bern », aquarelle originale, datée 1784, déposée au musée des beaux-arts de Berne.

Les volets d'autel de Hans Fries, représentant la descente du Saint-Esprit, la mission des apôtres, etc., qui ont été acquis, avec la participation financière du canton de Fribourg, en 1940, ont été remis en dépôt à l'université de Fribourg.

Les travaux de restauration du couvent de St-Georges à Stein am Rhein ont été poursuivis. Ils ont consisté principalement dans la réfection partielle des façades donnant sur la cour intérieure.

Au palais Freuler, à Näfels, deux salles d'apparat, ornées de poêles de Winterthour, du milieu du XVIIe siècle, ont été soumises à une restauration approfondie, aux frais de la fondation, en connexion avec les autres travaux de restauration exécutés dans ce palais.

Anerkennungsurkunden für Plakate

Als Ansporn zur Herausgabe qualitativ hervorragender Plakate wird das Eidg. Departement des Innern aus den im Laufe eines Jahres neu erschienenen Strassenplakaten die besten durch eine Jury von Fachleuten auswählen lassen, deren Herausgeber, Entwerfer und Drucker mit einer Anerkennungsurkunde bedacht werden. Jeder schweizerische Herausgeber, Graphiker oder Drucker eines im laufenden Jahre erschienenen Plakates hat das Recht, dieses zur Vorlage an die Jury beim Sekretariat des Eidg. Departements des Innern anzumelden. Bei diesem Sekretariate kann das « Reglement zur Erteilung von Anerkennungsurkunden für die besten während eines Kalenderjahres neu erschienenen Strassenplakate » bezogen werden.

Eidg. Departement des Innern.

Im Juni erreichten folgende Mitglieder das 60. Altersjahr :
Les membres suivants ont atteint en juin leur 60e année :

15. Juni, Eugen Ammann, Maler, Basel.
16 juin, Henri Bischoff, peintre, Lausanne.
26. Juni, Oskar Lüthy, Maler, Zürich.

Wir gratulieren herzlich. — Nos sincères félicitations.

Concours des meilleures affiches de l'année

En vue d'encourager l'art de l'affiche, le département fédéral de l'intérieur a décidé de décerner dorénavant, au début de chaque année, des diplômes aux éditeurs, auteurs et imprimeurs des affiches de rue placardées en Suisse pendant l'année précédente qui auront été désignées par un jury, spécialement institué à cet effet, comme les meilleures de l'année.

Tout éditeur, auteur ou imprimeur suisse d'une affiche placardée pendant l'année courante peut l'annoncer au secrétariat du département fédéral de l'intérieur, pour être soumise au jury.

On peut se procurer le règlement du concours au secrétariat du département précité. *Département fédéral de l'intérieur.*

Sektion Waadt der Gesellschaft Schweizerischer Maler, Bildhauer und Architekten

Lausanne, den 19. Mai 1942.

An den Organisationsausschuss
der ersten Waadtländerwoche in Zürich,
p. A. Office vaudois du tourisme,
8, Grand'Rue, Montreux.

Herr Präsident,

In einer Versammlung hat unsere Sektion Kenntnis erhalten eines Exposés von Kollege David Burnand über den Vorfall, der eingetreten ist in seinen Beziehungen zu Ihrer Veranstaltung, betr. das von ihm für die erste Waadtländerwoche in Zürich gemalte Wandbild.

Nachdem Herr Burnand seine Arbeit abgeliefert hatte, ohne dass ihm irgendwelche Bemerkung gemacht wurde, ist dieselbe ohne sein Wissen retouchiert worden, man hat sogar seine Unterschrift entfernt, die erst auf seinem Protest hin und nach telephonischer Besprechung mit Herrn Henri Guhl wieder hergestellt wurde.

Dieses Vorgehen hat bei allen unsern Mitgliedern einstimmige Missbilligung hervorgerufen, wovon der Vorstand der Sektion beauftragt wurde, Ihnen Kenntnis zu geben.

Die Aufregung, die dieses Vorgehen bei unsern Mitgliedern erweckt hat, hat ihre Ursache in der Verachtung die einem Künstler gegenüber bezeugt wurde, in dem Mangel an elementarster Rücksicht die ihm geschuldet wird, und in der Ungeniertheit die man ihm gegenüber erwiesen hat.

Der Vorstand behält sich vor, diese Vorfälle der Generalversammlung, die Ende Juni in Estavayer abgehalten wird, mitzuteilen, und bei dieser Gelegenheit zu prüfen, ob nicht der Presse ein Protest überreicht werden soll.

Genehmigen Sie, Herr Präsident, unsere besten Grüsse.

Mit vorzüglicher Hochachtung

der Präsident, (gez.) G. Épitaux. *der Sekretär,* (gez.) Pierre Blanc.

Section vaudoise de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses

Lausanne, le 19 mai 1942.

Comité d'organisation
de la première Semaine vaudoise à Zurich,
pr ad. Office vaudois du tourisme,
8 Grand'Rue, Montreux.

Monsieur le Président,

Réunie en séance, notre Section a entendu l'exposé de notre collègue M. David Burnand au sujet des incidents survenus dans ses rapports avec votre organisation au sujet du panneau peint par M. Burnand et conçu pour la première Semaine vaudoise à Zurich.

Après que M. Burnand ait livré son travail sans qu'une observation quelconque lui ait été faite, on a retouché son œuvre à son insu, en en faisant disparaître sa signature, laquelle n'a été rétablie qu'à la suite d'une protestation de notre membre et d'un entretien téléphonique que M. Burnand a eu le 7 mai avec M. Henri Guhl.

Ces faits ont soulevé chez tous nos membres une réprobation unanime et le Comité de la Section a été chargé de vous faire part de ce sentiment.

L'émoi que ces procédés ont provoqué chez nos membres a été causé par l'impression de mépris manifesté à la personnalité d'un artiste, par l'absence des élémentaires égards qui lui sont dus et le sans-gêne dont on a fait preuve à son endroit.

Le Comité se réserve de communiquer ces faits à l'Assemblée générale de la Société qui se tiendra fin juin à Estavayer et d'examiner à cette occasion si une protestation ne doit pas être envoyée à la presse.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations les plus distinguées.

le Président, (sig.) G. Épitaux. *le Secrétaire,* (sig.) Pierre Blanc.

Das vorstehende Schreiben der Sektion Waadt wirft wiederum ein deutliches Licht darauf, wie notwendig es ist, dass wir unsere Rechte eifersüchtig bewahrt sehen wollen. Und es wäre bedauerlich wenn wir uns aus Sentimentalität heraus als « Mauerblümchen », in Fragen der bildenden Kunst, benehmen würden.

La lettre ci-dessus de la section vaudoise met clairement en lumière la nécessité qu'il y a pour nous de veiller jalousement à nos droits. Il serait regrettable que par sentimentalité nous restions impassibles dans des questions artistiques.

Technische Winke

Sgraffare = kratzen

Die Technik des Sgraffitto ist keine Mal-, sondern eine Zeichentechnik. Dadurch, dass man einen in der Regel gefärbten Weissputz, welcher mit einem beliebigen Kalkfarbenton, in nassem Zustand angestrichen ist, mit einem Instrument bekratzt, erhält man eine Zeichnung, in Strichen oder Flächen, ähnlich dem Holzschnitt.

Ich setze voraus, der Rohbau sei soweit fortgeschritten, dass ihn der mit der Ausführung der Dekoration beauftragte, Maler oder Bildhauer, besehen kann, um sich die nötigen Ueberlegungen vor Beginn seiner Arbeit zu machen. Er wird dann den Maurer unterrichten, wie hoch derselbe den Grundputz auftragen soll. Letzterer besteht aus hydraul. Kalk und relativ grobem Sand ; wird mit der Latte abgezogen, schön eben, aber rauh, damit der eigentliche zu bekratzende Putz gut haftet. Nun macht der Maler zu Hause seinen Entwurf und die Kartons in der Grösse der Ausführung, nicht ohne vorher noch die genauen Masse am Bau genommen zu haben. Ist alles soweit, kommt er mit seinen Zeichnungen angerückt, wo er vom Maurer erwartet wird ; welch letzterer bereits das notwendige Material vorbereitet hat. Das ist : die notwendige Menge Weisskalk, schon seit mindestens 2 Monaten gelöscht, damit er nicht mehr treibt, d. h. damit nicht in der Mauer kleine Restchen ganze Stücke Putz herausdrücken können beim nachträglichen Löschen, und welcher fein gesiebt ist ; sowie den notwendigen, ebenfalls fein gesiebten, scharfen Fluss-Sand. Grubensand empfielt sich nicht zu verwenden. Nun wird der Pflaster hergestellt aus 2 Teilen Sand und einem Teil Kalk. Dieses Verhältnis soll aber nicht strikte eingehalten werden ; sehr oft muss man die Masse fetter halten, es ist dies auf der Mauer auszuprobieren. Je fetter, umso sauberer lässt sich arbeiten. Ist sie aber zu fett, lässt sie beim Abbinden Risse entstehen, was man durch die richtige Mischung verhindern kann. Dem Pflaster kann man je nach Wunsch Farben beimischen ; es müssen aber unbedingt reine Erdfarben sein. Als Schwarz verwende ich pulverisierte Lindenkohle, die man beim Drogisten kauft. Mit dieser habe ich gute Erfahrungen gemacht. Dieser Pflaster wird nun ungefähr 5 mm dick aufgetragen, fein abgerieben und mit der Kelle geglättet, je nach Bedürfnis. Dann lässt man den Putz soweit ziehen, bis man ihm den Anstrich geben kann. Dazu verwendet man Weisskalk ; rein, was einen sehr schönen weissen Ton gibt, oder beliebig mit Erdfarben gemischt. Der Farbauftrag muss dünn sein, lieber 2 oder